

LA MÉTHODE

- Une approche individualisée pour favoriser les prises de conscience personnelles et collectives.
- Une démarche qui s'appuie sur des outils (Egogramme – Les positions de vie – Les drivers –
- Les 3P (Permission, protection, puissance...))
 - Apprentissage par des simulations et jeux de rôle sur des cas vécus.

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Médiateurs, avocats, magistrats, notaires, experts de justice...
- Entreprises : fonctions RH : DRH, consultants RH. PDG, DG, Managers.
- Professionnels de la communication interpersonnelle, de l'apprentissage et de la transformation des individus et des organisations : consultants, formateurs, coachs, professions médicales

LES OBJECTIFS

- Mieux se connaître pour mieux médier
- Comprendre ce qui se joue dans les conflits
 - Adapter sa communication
- Développer et incarner son Leadership en situation de conflit

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire

LA DURÉE

16 heures
soit 2
journées.

LES INTERVENANTS



Emilie HAUSER

Coach professionnel certifié et consultante Soft Skills. Spécialiste de la communication interpersonnelle, elle accompagne la transformation des individus et des organisations. Intervenante pour l'Institut131, elle forme les dirigeants d'entreprise, RH, avocats, experts de justice, souhaitant régler les situations de crise et de conflit qui touchent les individus ou les institutions.

Elle conçoit sur mesure les formations qu'elle anime à partir, entre autres, de la PNL (Programmation Neurolinguistique), de l'Analyse Transactionnelle, des outils d'accompagnement au changement et de l'Intelligence émotionnelle.

Emilie s'appuie également sur 20 ans d'expérience en entreprise à des fonctions managériales, puis de direction générale, dans l'environnement du conseil en marketing et communication relationnelle multisectorielle.

Elle coache individuellement des dirigeants et des managers sur tout le cycle de l'évolution professionnelle, notamment par l'instauration d'un leadership efficace dès la prise de fonction.

Lors de séances de team building ou de séminaires, elle favorise la créativité et la cohésion d'équipe pour développer la puissance collaborative des organisations dans de grands groupes en France et au Luxembourg.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr

LES INTERVENANTS



Christophe AYELA

Médiateur agréé par le CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris), et enregistré en tant que médiateur judiciaire par la Cour d'Appel de Paris.

Avocat au Barreau de Paris depuis 1995, associé fondateur de l'un des incontournables cabinets de contentieux STAS & ASSOCIES basé à Paris (43 rue de Courcelles 75008 Paris), ancien associé du Cabinet Mayer Brown à Paris (2009-2013),

Christophe Ayela a débuté sa carrière chez Gide Loyrette Nouel, le cabinet d'avocats du Bâtonnier, Mario Stasi, dont il est devenu associé en 2000.

Christophe Ayela représente régulièrement des groupes français et étrangers, des fonds d'investissement, des actionnaires / dirigeants et des clients privés dans les domaines, des litiges complexes commerciaux et civils.

Il est l'auteur de plusieurs publications, notamment sur le processus du contre-interrogatoire (« Vérités croisées », Litec 2005); garde à vue et procédure pénale (« La garde à vue d'emploi », Lamy 2011).

Il est également conférencier expert notamment pour L'institut d'élite « France Amérique », la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI), ainsi que devant des panels de professionnels et d'étudiants de l'École nationale de la magistrature (« ENM ») et l'Ecole du Barreau de Paris (« EFB »).

The Legal 500 le décrit comme « un excellent plaideur et avocat pénaliste. C'est un expert du droit de la preuve ».

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr

ANALYSE TRANSACTIONNELLE

Jour 1
9h00-18h00

Se connaître et connaître l'autre

Comprendre la notion de contrat dans les relations

Découvrir son rapport individuel au conflit : test individuel

Décrypter les postures chez soi, chez les médiés

Exercices pratiques sur les différentes positions de vie et posture du médiateur

Exploiter les émotions comme sources d'informations : Scénario des transitions émotionnelles

entre les Etats du moi et les Positions de vie

Déjouer les jeux psychologiques

Exercices pratiques : simulations et mises en situation à partir de cas vécus en médiation

Jour 2
9h00-18h00

Développer et incarner son leadership en situation de conflit

Faire le lien entre les systèmes de pensées, de sentiments et de comportements non observable

Explorer les forces et faiblesses de son mode de médiation

Attitudes et solutions individuelles pour adopter une juste posture

Faciliter l'agilité et l'adaptation des comportements en situation de conflit

Exercices pratiques : simulations et mises en situation à partir de cas vécus en médiation

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr

N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

ANALYSE TRANSACTIONNELLE

Bulletin d'inscription (page 1/2)

Quand 23 et 29 avril 2020

Où

Les journées de formation se déroulent au CMAP-Institut 131
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris - de 09H à 18H

Civilité.....

Nom.....

Prénom..... Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel (contact inscription).....

Courriel participant (si différent)

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

.....

Le tarif est de 1200 € H.T.
(soit 1440 € T.T.C.) pour
les deux journées

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande
Armée

IBAN: FR 76 3000 4008
1300 0104 6941 451

BIC: BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe de
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les journées de formation, l'offre inclut les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner
au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Pour toute question relative à :
la formation : 01 44 95 11 42
votre inscription : 01 44 95 11 46

institut131@cmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.